



**Victhom** Bionique humaine

**États financiers consolidés  
aux 31 décembre 2010 et 2009**

Rapport des auditeurs	2
États financiers consolidés	
États consolidés des résultats et du résultat étendu	4
États consolidés du surplus d'apport et du déficit	5
États consolidés des flux de trésorerie	6
Bilans consolidés	7
Notes complémentaires	8 à 27

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de  
**Victhom Bionique Humaine Inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **Victhom Bionique Humaine Inc. (la «Société»)**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2010, et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, du surplus d'apport et du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Victhom Bionique Humaine Inc.** au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### **Observations**

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique que la Société a subi des pertes d'exploitation. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note 2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

**Autres points**

L'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 a été effectué par d'autres auditeurs qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 31 mars 2010.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Le 27 avril 2011  
Québec, Canada

Comptables agréés

<sup>1</sup>CA auditeur permis n° 10845



**Vichthom** Bionique humaine

## États consolidés des résultats et du résultat étendu

Exercices clos les 31 décembre

(voir l'incertitude sur la Continuité de l'exploitation - note 2)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>	<u>60,143</u>	1,570,476
<b>Charges</b>		
Frais de recherche et développement	4,913,009	8,411,117
Crédits d'impôt et subventions	(1,703,653)	(796,739)
Frais généraux et administratifs	1,714,841	2,154,633
Frais financiers	<u>1,159,468</u>	<u>(333,205)</u>
	<b>6,083,665</b>	9,435,806
Frais de restructuration (note 15)	-	245,274
Gain sur la conversion des débetures convertibles lié à la composante passif (note 5)	-	(8,278,369)
Gain réalisé sur le transfert des actifs et des passifs (note 6)	-	(1,518,102)
	<u>6,083,665</u>	<u>(115,391)</u>
<b>Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu</b>	<b><u>(6,023,522)</u></b>	<b><u>1,685,867</u></b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	<b><u>16,115,957</u></b>	<b><u>13,837,411</u></b>
Bénéfice net (perte nette) par action		
De base	<b>(0.374)</b>	0.122
Dilué(e)	<b><u>(0.374)</u></b>	<b><u>0.122</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 18 contient des renseignements supplémentaires sur les résultats consolidés.

## États consolidés du surplus d'apport et du déficit

Exercices clos les 31 décembre

(voir l'incertitude sur la Continuité de l'exploitation - note 2)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>SURPLUS D'APPORT</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>10,261,576</b>	10,058,458
Excédent de la contrepartie reçue sur la valeur comptable :		
des immobilisations corporelles vendues à une partie liée (note 10)	<b>42,056</b>	-
des actifs incorporels vendus à une partie liée (note 11)	<b>1,507</b>	-
Rémunération à base d'actions liée à des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis (note 14)	<b>3,938</b>	203,118
Solde à la fin de l'exercice	<b><u>10,309,077</u></b>	<b><u>10,261,576</u></b>
<b>DÉFICIT</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>(53,896,355)</b>	(54,603,185)
Ajustement lié à la conversion des débetures convertibles (note 5)	-	(979,037)
Bénéfice net (perte nette)	<b><u>(6,023,522)</u></b>	<u>1,685,867</u>
Solde à la fin de l'exercice	<b><u>(59,919,877)</u></b>	<b><u>(53,896,355)</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

(voir l'incertitude sur la Continuité de l'exploitation - note 2)

	2010	2009
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net (perte nette)	(6,023,522)	1,685,867
Éléments hors caisse :		
Rémunération à base d'actions	3,938	68,720
Intérêt sur les débetures convertibles	-	1,334,805
Intérêt sur les actions privilégiées	1,444,637	696,806
Intérêt capitalisé sur l'effet à payer	64,852	-
Fluctuations du taux de change sur les débetures convertibles	-	(1,397,580)
Fluctuations du taux de change sur les actions privilégiées	(395,273)	(996,920)
Gain sur la conversion des débetures convertibles lié à la composante passif	-	(8,278,369)
Gain réalisé sur le transfert des actifs et des passifs	-	(1,518,102)
Frais de restructuration	-	104,162
Amortissement des immobilisations corporelles	357,448	739,694
Amortissement des actifs incorporels	149,596	137,670
Variations d'éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	906,098	(301,094)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(3,492,226)</u>	<u>(7,724,341)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements à court terme	47,800	2,905,000
Transfert des actifs et des passifs	-	212,704
Cession des immobilisations corporelles	-	525,200
Immobilisations corporelles	(136,785)	(123,244)
Actifs incorporels	(86,122)	(321,619)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(175,107)</u>	<u>3,198,041</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Apports en capital	1,222,222	4,333,333
Emprunt à vue	472,000	950,000
Remboursement de l'emprunt à vue	(950,000)	(765,000)
Effet à payer	3,311,111	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>4,055,333</u>	<u>4,518,333</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>388,000</b>	<b>(7,967)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1,110,212	1,118,179
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>1,498,212</u>	<u>1,110,212</u>

Renseignements supplémentaires (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Bilans consolidés

Aux 31 décembre

(voir l'incertitude sur la Continuité de l'exploitation - note 2)

	2010	2009
	\$	\$
<b>ACTIF</b> (note 12)		
Actif à court terme		
Trésorerie	1,498,212	1,110,212
Placements à court terme (note 8)	47,323	95,196
Débiteurs (note 9)	685,179	2,239,921
Frais payés d'avance	55,139	114,553
Apports en capital à recevoir	-	1,222,222
	<u>2,285,853</u>	<u>4,782,104</u>
Immobilisations corporelles (note 10)	297,916	536,897
Actifs incorporels (note 11)	5,546,984	5,540,696
	<u><u>8,130,753</u></u>	<u><u>10,859,697</u></u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Emprunt à vue (note 12)	472,000	950,000
Créditeurs et charges à payer	799,788	1,500,038
Effet à payer (note 6)	3,375,963	-
	<u>4,647,751</u>	<u>2,450,038</u>
Composante passif des actions privilégiées (note 13)	6,204,958	6,374,413
Gain non réalisé sur le transfert des actifs et des passifs (note 6)	954,726	954,726
	<u><u>11,807,435</u></u>	<u><u>9,779,177</u></u>
<b>CAPITAUX PROPRES (négatif)</b>		
Composante capitaux propres des actions privilégiées (note 13)	1,992,813	2,323,747
Capital-actions (note 13)	43,941,305	42,391,552
Surplus d'apport	10,309,077	10,261,576
Déficit	(59,919,877)	(53,896,355)
	<u>(3,676,682)</u>	<u>1,080,520</u>
	<u><u>8,130,753</u></u>	<u><u>10,859,697</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Engagements (note 6)

Eventualité (note 22)

Au nom du conseil d'administration,

/s/ Daniel Johnson  
Président

/s/ Nitin Kaushal  
Administrateur



## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Victhom Bionique Humaine (« la Société » ou « Victhom »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, fait partie du secteur des dispositifs médicaux et se spécialise dans le développement et la commercialisation de dispositifs bioniques visant à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de certaines dysfonctions physiques. Victhom compte deux secteurs d'exploitation. L'unité Biotronix de Victhom a développé le Power Knee, la première et unique prothèse motorisée à intelligence artificielle au monde destinée aux personnes amputées au-dessus du genou. Le partenaire de l'unité Biotronix de Victhom, Ossur, un chef de file mondial dans le marché de l'orthétique et de la prothétique, détient l'exclusivité de la commercialisation du Power Knee. L'unité Neurobionix de Victhom, par l'intermédiaire de la coentreprise Neurostream Technologies, s.e.n.c. (« Neurostream »), développe et commercialise des produits de neuromodulation. Victhom détient une participation de 44,4 % dans Neurostream, une coentreprise avec Otto Bock HealthCare (« Otto Bock »), dont l'objectif est de commercialiser le système Neurostep® et de développer des produits de neuromodulation destinés à d'autres indications comme l'apnée du sommeil.

### 2 - CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Ces dernières années, la Société a subi des pertes d'exploitation. De plus, la Société s'attend à avoir besoin de capitaux supplémentaires pour terminer le développement et procéder à la commercialisation de ses produits Neurobionix. La direction considère que sa coentreprise Neurostream devra obtenir de nouveaux financements afin d'assurer la poursuite de son exploitation et de son développement, et réaliser des études cliniques. Les apports en capital supplémentaires de son partenaire Otto Bock, aux termes de l'entente de partenariat conclue en date du 29 avril 2009, sont conditionnels à l'atteinte de certains objectifs opérationnels par le partenariat à des dates spécifiques. Au 31 décembre 2010, malgré le fait que Neurostream n'avait pas atteint un objectif au 1<sup>er</sup> mai 2010, Otto Bock a continué de financer l'exploitation de Neurostream sur une base volontaire, ce qui s'est traduit par un effet à payer de 7 595 916 \$, pour lequel la participation de Victhom s'élève à 3 375 963 \$ (voir note 6). Après la fin de l'exercice, Otto Bock a continué de financer l'exploitation de Neurostream. Au 27 avril 2011, l'effet à payer est de 10 615 688 \$, pour lequel la participation de Victhom s'élève à 4 718 084 \$.

La capacité de la Société à générer à l'avenir des produits et des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation Neurobionix dépend de plusieurs facteurs, dont sa capacité à obtenir de nouveaux financements et à faire accepter ses produits par les organismes de réglementation et par le marché. La direction considère que, compte tenu de l'importance des activités Neurobionix dans ses états financiers et le fait qu'Otto Bock finance les activités Neurobionix sur une base volontaire jusqu'à l'atteinte de l'objectif, il existe une incertitude significative sur la capacité de la coentreprise de poursuivre son exploitation. La capacité de la coentreprise de poursuivre son exploitation dépend de sa capacité : 1) d'enregistrer des progrès satisfaisants satisfaisants vers l'atteinte de l'objectif, 2) de poursuivre son exploitation avec la même infrastructure sur la base d'un plan de projet révisé, et 3) d'assurer la poursuite du financement des activités Neurobionix par Otto Bock. L'issue de cette situation est tributaire d'un certain nombre de facteurs en partie indépendants de la volonté de la Société. En conséquence, il existe une incertitude significative sur la capacité de la coentreprise de poursuivre son exploitation.

Néanmoins, les présents états financiers consolidés audités ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la Société sera capable de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs dans le cours normal de ses affaires dans un avenir prévisible. En conséquence, les présents états financiers consolidés audités ne reflètent aucun ajustement potentiellement requis à la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges comptabilisés, et à la classification au bilan utilisée. De tels ajustements pourraient être significatifs et avoir un impact négatif important sur les états financiers consolidés audités de la Société.

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES

#### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés audités ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Ils comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de la Société, de sa filiale en propriété exclusive et de sa participation de 44,4 % dans Neurostream. La Société constate sa participation dans Neurostream au moyen de la méthode de consolidation proportionnelle. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés importants ont été annulés au moment de la consolidation.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations, essentiellement en ce qui concerne le montant à recevoir des crédits d'impôt à l'investissement et la dépréciation des actifs à long terme.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les placements à court terme dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

#### Placements à court terme

Les placements à court terme autres que ceux considérés comme équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les transactions d'investissements sont comptabilisées à la date de la transaction et les produits qui en résultent sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont inscrits selon le nombre de jours correspondant à la durée de l'investissement durant la période.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative comme suit :

Matériel informatique	4 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

#### Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimative de 4 ans.

Les brevets et la propriété intellectuelle sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans débutant dans l'exercice au cours duquel les produits développés sont mis en marché.

#### Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles et les actifs incorporels qui sont amortis, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances suggèrent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Une perte de valeur serait constatée si la valeur estimative non actualisée des flux de trésorerie générés par l'utilisation de l'actif et son éventuelle cession est moindre que sa valeur comptable. Auquel cas, la dépréciation à constater se mesure par le montant dont la valeur comptable excède la juste valeur.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les brevets et la propriété intellectuelle qui ne sont pas amortis sont soumis à un test annuel ou plus si des événements ou des circonstances suggèrent que les actifs pourraient avoir subi une baisse de valeur. Si la valeur comptable des brevets et de la propriété intellectuelle excède leur juste valeur, la dépréciation équivaut à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur implicite.

#### Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions liés à l'émission d'actions sont comptabilisés en réduction du produit des actions émises.

#### Actifs et passifs financiers

##### 1) Comptabilisation et évaluation

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et passifs financiers provenant de certaines transactions avec des parties liées. Les coûts de transaction liés aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les résultats et présentés comme frais financiers. Les coûts de transaction et de financement liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers connexes. Les achats ou cessions réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et passifs financiers sont mesurés et comptabilisés comme suit :

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont mesurés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les résultats comprennent les intérêts et dividendes, les gains ou pertes de change, ainsi que les gains ou pertes réalisés ou non réalisés, et sont présentées comme frais financiers. La Société a classé sa trésorerie et a traité ses équivalents de trésorerie et placements à court terme comme étant détenus à des fins de transaction parce qu'elle considère que l'information financière générée par cette classification est plus pertinente dans la prise de décision et permet de mieux évaluer la performance de la Société.

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif (y compris toute perte de valeur, dans le cas d'actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés comme frais financiers. Les comptes clients et les apports en capital à recevoir sont classés comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer ainsi que l'emprunt à vue, l'effet à payer et la composante passif des actions privilégiées sont classés comme autres passifs financiers.

##### 2) Juste valeur

La juste valeur requiert l'utilisation de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Les montants correspondant à la juste valeur présentés dans les présents états financiers consolidés représentent l'estimation de la Société du prix auquel un instrument financier pourrait être échangé sur un marché entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations ponctuelles susceptibles de varier lors de périodes de référence subséquentes en en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

Les mesures de la juste valeur constatées dans les bilans consolidés doivent être classées selon les niveaux suivants :

- a) Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) dans des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- b) Niveau 2 : données autres que les prix cotés repris dans le niveau 1 qui sont observables pour un actif ou un passif, soit directement (c.-à-d., comme des prix), soit indirectement (c.-à-d., dérivés de prix); et
- c) Niveau 3 : données basées sur des données du marché qui ne sont pas observables (données inobservables).

Chaque type de juste valeur est classé suivant la donnée du plus faible niveau qui est importante pour la mesure de la juste valeur dans son entièreté.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits

Aux termes d'ententes de licences commerciales, jusqu'à la fin de 2009, la Société devait atteindre des objectifs de développement pour ses produits et services selon un calendrier pré-établi, et ce au bénéfice de la tierce partie. Les produits d'exploitation ont été constatés dans l'état des résultats au moment où ils ont été gagnés. L'entente ne prévoit pas de modalités de remboursement dans le cas où le produit ne serait pas commercialisé.

Aux termes d'ententes commerciales, la Société a droit à des redevances sur ses produits commercialisés par des tierces parties. Les redevances, nettes du remboursement des avances sur redevance, le cas échéant, seront constatées dans les résultats d'exploitation lorsque les produits seront vendus par les tierces parties.

#### Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens. La méthode temporelle est utilisée pour les comptes en devises.

Selon cette méthode, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan et les actifs et passifs hors trésorerie sont convertis au taux d'origine. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, sauf en ce qui concerne l'amortissement, qui est converti au taux applicable à l'actif correspondant. Les gains et les pertes sur cette conversion de devises sont inclus dans l'état des résultats consolidé de la période en cours.

#### Frais de recherche et de développement et crédits d'impôt à l'investissement

Les frais de recherche sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement sont reportés lorsqu'ils respectent les critères généralement reconnus jusqu'à concurrence du montant dont la récupération peut raisonnablement être considérée comme certaine.

Les crédits d'impôt à l'investissement relatifs aux frais de recherche et de développement sont comptabilisés en réduction de ces frais au cours de l'exercice où les frais admissibles sont engagés, pourvu qu'il existe une assurance raisonnable que ces crédits seront obtenus. Ceux relatifs aux immobilisations corporelles sont présentés comme crédits reportés et amortis dans les résultats au fur et à mesure que les immobilisations corporelles en cause sont amorties. Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales. Les montants accordés pourraient différer des montants comptabilisés.

#### Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions, qui est décrit à la note 14. Une charge au titre de la rémunération est constatée à l'égard de ce régime. Toute contrepartie payée lors de l'exercice des options et tout surplus d'apport lié à ces options sont portés au crédit du capital-actions.

#### Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net disponible pour les porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les titres ou autres contrats visant à émettre des actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La méthode de la conversion hypothétique est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des actions privilégiées.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Pour 2010, les actions privilégiées et les options d'achat d'actions n'ont pas été inclus dans le calcul puisque la Société a présenté des pertes et que l'inclusion de ces titres aurait un effet antidilutif. En 2009, les actions privilégiées, les bons de souscription et les options d'achat d'actions ont été inclus dans le calcul et n'ont pas eu d'impact sur le bénéfice dilué par action.

#### Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La Société constate une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, d'après l'information disponible, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou que la totalité de l'actif d'impôts futurs ne sera pas réalisée.

### 4 - CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE

Durant l'exercice, la Société a revu la durée de vie estimative de certains éléments de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels comme décrit dans le tableau ci-dessous :

	2010		2009	
	Méthode	Périodes	Méthode	Taux
Matériel informatique	Linéaire	4 ans	Dégressive	30 %
Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans	Dégressive	20 %
Logiciels	Linéaire	4 ans	Dégressive	30 %

L'impact de ce changement d'estimation comptable pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 est une augmentation de 248 778 \$ des frais d'amortissement, dont 207 144 \$ liés aux immobilisations corporelles et 41 634 \$ aux actifs incorporels. Ce changement n'aura pas d'impact important sur les exercices futurs.

### 5 - PLAN D'ARRANGEMENT

Le 16 juin 2009, lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société et lors d'une assemblée extraordinaire distincte des porteurs de débetures, les porteurs de titres de Victhom ont approuvé un plan d'arrangement comprenant les dispositions principales suivantes : (i) la conversion des débetures convertibles en une nouvelle catégorie d'actions privilégiées; (ii) le transfert de la totalité des actifs et des passifs de la division Neurobionix de Victhom à Neurostream en échange d'une participation initiale de 44,4 % dans Neurostream; (iii) le transfert de la totalité des actifs et des passifs de la division Biotronix de Victhom à une filiale en propriété exclusive nouvellement créée nommée Victhom Bionized inc.; et (iv) le regroupement des actions ordinaires de Victhom à raison de 10 pour 1.

À la suite de l'approbation du plan d'arrangement, Victhom a annoncé la conclusion des transactions qui suivent :

- 1) En date du 17 juin 2009, la Cour Supérieure du Québec a rendu son ordonnance définitive approuvant la mise en œuvre du plan d'arrangement, qui prévoit notamment la conversion des débetures convertibles d'un montant en capital de 18 354 000 \$, portant intérêt au taux de 7 % et échéant en mars 2010, dans une nouvelle catégorie d'actions privilégiées, à raison de 1,25 action privilégiée (post-regroupement) par dollar de capital converti, et le regroupement des actions ordinaires de Victhom à raison de 10 pour 1.

À la suite de la conversion, la Société a enregistré un gain de 8 278 369 \$, qui résultait de la différence entre la valeur comptable des composantes passif des actions privilégiées et des débetures convertibles au moment de la conversion. De plus, un ajustement de 979 037 \$ a été constaté à titre d'augmentation du déficit, en raison de la différence entre la valeur comptable des composantes capitaux propres des actions privilégiées et des débetures convertibles.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 5 - PLAN D'ARRANGEMENT (suite)

En 2009, les fluctuations du taux de change US/CA ont généré un gain hors trésorerie de 1 397 580 \$ sur la composante passif des débetures convertibles. Au 17 juin 2009, le gain de change cumulatif lié à la composante passif des débetures convertibles était de 1 277 672 \$.

- 2) À la suite de la conclusion d'une entente de partenariat entre Victhom et Otto Bock en date du 30 avril 2009, Victhom a annoncé, le 18 juin 2009, la conclusion de la transaction envisagée par l'entente de partenariat.

Dans le cadre du plan d'arrangement et aux termes de l'entente de partenariat, Victhom a transféré la totalité des actifs et des passifs de sa division Neurobionix à Neurostream, en même temps qu'Otto Bock procédait à un placement en actions pour un montant initial de 12,5 M \$ CA dans Neurostream. À la clôture de la transaction, Neurostream était détenue à raison de 55,6 % par Otto Bock et de 44,4 % par Victhom. L'entente de partenariat prévoit également un apport additionnel de 17,5 M \$ CA par Otto Bock, soit un apport total de 30 M \$ CA au cours des trente prochains mois, montant qui servira principalement à commercialiser le système Neurostep<sup>®</sup>, destiné au traitement de troubles de la démarche, mais aussi à développer d'autres neuromodulateurs dans d'autres indications. (voir note 6)

Les états financiers consolidés rendent exécutoires les transactions approuvées aux termes du plan d'arrangement et reflètent l'historique des résultats de Victhom antérieurs à l'arrangement, à l'exception des pertes par action de base et diluées, de la description et des montants relatifs à la totalité des actions ordinaires, des bons de souscription et des options d'achat d'actions et de leur prix d'exercice correspondant, le cas échéant, qui ont été reformulés rétroactivement afin de refléter le regroupement des actions ordinaires de Victhom à raison de 10 pour 1.

### 6 - COENTREPRISE

Le 30 avril 2009, la Société a conclu avec Otto Bock une entente de partenariat visant l'établissement de la coentreprise, Neurostream, afin de développer et commercialiser les produits auparavant développés par la division Neurobionix de Victhom.

En contrepartie de cette transaction, Victhom a reçu des unités de Neurostream, pour une contrepartie globale de 10 M \$ CA et 1,5 M \$ CA en espèces. Cet investissement a généré un gain ajusté de 2 472 828 \$ CA après déduction des coûts de transaction. Le tableau qui suit résume la valeur comptable des actifs et des passifs transférés en date du 17 juin 2009 :

	<u>\$</u>
Frais payés d'avance	209,099
Immobilisations corporelles	707,654
Brevets	548,462
Créditeurs et charges à payer	(309,122)
Technologie acquise	7,149,621
	<u>8,305,714</u>

Le tableau qui suit résume l'impact de ce transfert sur le bilan et les résultats d'exploitation :

		<u>\$</u>
Investissement dans la coentreprise	Bilan	10,000,000
Montant en espèces reçu de la coentreprise	Bilan	1,500,000
Transfert des actifs et des passifs	Bilan	(8,305,714)
Coûts de transaction	Résultats d'exploitation	(721,458)
		<u>2,472,828</u>
Gain réalisé sur le transfert des actifs et des passifs	Résultats d'exploitation	1,518,102
Gain non réalisé sur le transfert des actifs et des passifs	Bilan	954,726
		<u>2,472,828</u>

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 6 - COENTREPRISE (suite)

Le gain non réalisé sur le transfert des actifs et des passifs sera amorti dans les résultats de manière systématique et rationnelle pendant la durée de vie des biens apportés.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la participation de la Société dans la coentreprise est la suivante :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(12 mois)	(8 mois)
	\$	\$
<b>Bilans</b>		
Actif à court terme (1)	<b>86,771</b>	1,698,034
Actif à long terme	<b>5,318,469</b>	5,237,171
Passif à court terme	<b>3,886,199</b>	258,265

(1) L'actif à court terme de 2009 comprend 1 222 222 \$ d'apports en capital à recevoir d'Otto Bock, représentant le solde de l'investissement initial de 5 555 555 \$ dans la coentreprise Neurostream.

#### Résultats d'exploitation et flux de trésorerie

Produits	-	-
Charges	<b>5,157,899</b>	3,323,060
Perte nette	<b>5,157,899</b>	3,323,060
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>(4,668,135)</b>	(3,138,032)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(211,973)</b>	(163,420)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>4,533,333</b>	3,666,667

#### Effet à payer à un partenaire

Aux termes de l'entente de partenariat datée du 29 avril 2009, Otto Bock était tenue de procéder à un apport en capital supplémentaire en date du 1<sup>er</sup> mai 2010 à l'atteinte d'un objectif spécifique. Le 16 avril 2010, Otto Bock a offert d'accorder un prêt à Neurostream jusqu'à l'atteinte de l'objectif. À l'atteinte de l'objectif, l'effet à payer sera converti en parts de catégorie B au prix nominal des parts de catégorie B, autrement l'effet à payer sera remboursé en totalité avec les intérêts courus.

L'effet à payer porte intérêt au taux de 5,5 % et les intérêts sont portés au capital tous les trimestres. Au 31 décembre 2010, l'effet à payer s'élevait à 7 450 000 \$, plus les intérêts courus de 145 916 \$. La participation de la Société s'élevait à 3 375 963 \$.

#### Engagements

La coentreprise a conclu des contrats de location, qui arriveront à échéance le 30 septembre 2013 au plus tard. Au 31 décembre 2010, ces contrats prévoient le paiement de 1 106 624 \$ pour la location des locaux. La quote-part de la Société s'élève à 491 833 \$, soit pour les prochaines années 192 570 \$ en 2011, 182 939 \$ en 2012 et 116 324 \$ en 2013.

#### Instrument financier dérivé

La participation de Victhom et d'Otto Bock dans Neurostream est subordonnée à une clause de l'entente de partenariat qui prévoit certains « droits d'achat » et « droits de vente » aux porteurs de titres. Après le 31 décembre 2011, Victhom aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre une partie ou la totalité de sa participation à Otto Bock. La direction a évalué la juste valeur de cet instrument financier dérivé comme non importante puisque le droit d'achat est à la juste valeur.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 7 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif de la Société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Profit (perte) net	<b>(6,024,000)</b>	1,686,000
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 29,9 % (30,9 % en 2009)	<b>(1,801,000)</b>	521,000
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Actifs d'impôts futurs non constatés	<b>1,246,000</b>	(1,706,000)
Ajustements aux actifs d'impôts futurs non constatés des exercices précédents	-	969,000
Rémunération à base d'actions	<b>1,000</b>	21,000
Intérêts sur les actions privilégiées	<b>451,000</b>	215,000
Fluctuations du taux de change sur les actions privilégiées	<b>(118,000)</b>	(308,000)
Variation attribuable au redressement du taux d'imposition	<b>147,000</b>	1,995,000
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	<b>(203,000)</b>	(166,000)
Portion non imposable du gain en capital	-	(1,561,000)
Pertes autres qu'en capital expirées en 2010	<b>264,000</b>	-
Charges non déductibles et autres éléments	<b>13,000</b>	20,000
Impôts sur les bénéfices	<u>-</u>	<u>-</u>

Les actifs et les passifs d'impôts futurs proviennent des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs		
Pertes autres qu'en capital	<b>5,665,000</b>	4,727,000
Frais de recherche et de développement	<b>9,793,000</b>	9,079,000
Autres actifs	-	339,000
	<b>15,458,000</b>	14,145,000
Passifs d'impôts futurs sur les immobilisations corporelles	<b>(67,000)</b>	-
	<b>15,391,000</b>	14,145,000
Provision pour moins-value	<b>(15,391,000)</b>	(14,145,000)
Actifs d'impôts futurs nets	<u>-</u>	<u>-</u>

L'actif d'impôts futurs provenant de pertes prospectives n'est pas comptabilisé dans les états financiers. Ces pertes et écarts temporaires déductibles, susceptibles de réduire les impôts sur les bénéfices des exercices futurs, s'établissent comme suit :

	<u>Fédéral</u>	<u>Provincial</u>
	\$	\$
Montant des pertes fiscales à reporter jusqu'en :		
2014	228,000	228,000
2015	227,000	227,000
2026	2,649,000	692,000
2027	5,911,000	2,607,000
2028	7,623,000	5,418,000
2029	3,175,000	3,354,000
2030	4,717,000	4,721,000
	<b>24,530,000</b>	<b>17,247,000</b>
Frais de recherche et de développement admissibles à reporter sur une période indéterminée	<b>29,943,000</b>	<b>46,330,000</b>

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 7 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

De plus, la Société dispose de crédits d'impôt à l'investissement d'un montant d'environ 571 000 \$, disponible jusqu'en 2023, 952 000 \$ jusqu'en 2024, 1 095 000 \$ jusqu'en 2025, 1 110 000 \$ jusqu'en 2026, 978 000 \$ jusqu'en 2027, 1 045 000 \$ jusqu'en 2028, 982 000 \$ jusqu'en 2029 et 661 000 \$ jusqu'en 2030.

### 8 - PLACEMENTS À COURT TERME

	2010	2009
	\$	\$
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 0,75 % annuellement, fourni à titre de garantie de l'emprunt à vue, échéant en juillet 2011	47,323	-
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 0,37 % annuellement, fourni à titre de garantie de l'emprunt à vue, échu en mars 2010	-	95,196
	<u>47,323</u>	<u>95,196</u>

### 9 - DÉBITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	630,473	2,060,117
Taxes à la consommation à recevoir	34,483	113,942
Comptes clients à recevoir	20,223	65,862
	<u>685,179</u>	<u>2,239,921</u>

### 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	141,830	65,100	76,730
Mobilier et équipement	408,469	197,534	210,935
Améliorations locatives	22,660	12,409	10,251
	<u>572,959</u>	<u>275,043</u>	<u>297,916</u>
	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	492,297	151,588	340,709
Mobilier et équipement	507,019	312,632	194,387
Améliorations locatives	1,493,599	1,491,798	1,801
	<u>2,492,915</u>	<u>1,956,018</u>	<u>536,897</u>

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a vendu des immobilisations corporelles à Neurostream, pour un produit brut de 89 489 \$. Ce montant a été appliqué contre la somme à payer à Neurostream. L'excédent de la contrepartie reçue sur la valeur comptable s'élève à 42 056 \$. Au 31 décembre 2010, les créiteurs comprennent 2 521 \$ (13 179 \$ en 2009) en immobilisations corporelles.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, dans le cadre de la transaction portant sur la coentreprise, la Société a transféré 707 654 \$ de ses immobilisations corporelles à Neurostream (voir note 6). Aussi, durant le dernier trimestre 2009, la Société a restructuré sa division Biotronix, ce qui s'est traduit par la vente d'équipements d'une valeur comptable nette de 162 256 \$ et par une dépréciation de ses immobilisations corporelles d'un montant de 135 738 \$ (voir note 15).

### 11 - ACTIFS INCORPORELS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Logiciels	270,801	132,741	138,060
Brevets et propriété intellectuelle	5,703,696	294,772	5,408,924
	<u>5,974,497</u>	<u>427,513</u>	<u>5,546,984</u>
	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Logiciels	212,762	128,272	84,490
Brevets et propriété intellectuelle	5,666,350	210,144	5,456,206
	<u>5,879,112</u>	<u>338,416</u>	<u>5,540,696</u>

Les brevets et la propriété intellectuelle d'un montant de 4 892 553 \$ (4 847 063 \$ en 2009) ne font pas l'objet d'un amortissement.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a vendu des logiciels à Neurostream, pour un produit brut de 10 511 \$. Ce montant a été appliqué contre la somme à payer à Neurostream. L'excédent de la contrepartie reçue sur la valeur comptable s'élève à 1 507 \$. Au 31 décembre 2010, les créiteurs comprennent 92 793 \$ (18 699 \$ en 2009) en logiciels.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, dans le cadre de la transaction portant sur la coentreprise, la Société a transféré 548 462 \$ de ses brevets à Neurostream (voir note 6). Aussi, durant le dernier trimestre 2009, à la suite de la restructuration de sa division Biotronix, la Société a comptabilisé une dépréciation de ses brevets, pour un montant de 326 241 \$ (voir note 15).

### 12 - FACILITÉS DE CRÉDIT

Au cours du deuxième trimestre 2009, la Société a obtenu des facilités de crédit pour un emprunt à vue totalisant 950 000 \$ auprès d'une banque canadienne. L'emprunt à vue est garanti par : i) les crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 2008; ii) une hypothèque de premier rang de 1 000 000 \$ sur l'universalité des biens de la Société à l'exception de la propriété intellectuelle; et iii) un certificat de garantie émis par Investissement Québec jusqu'à concurrence de 80 % de l'emprunt à vue.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 12 - FACILITÉS DE CRÉDIT (suite)

Selon les exigences de la convention de crédit de 2009, la Société avait investi 10 % de l'emprunt à vue dans un certificat de placement garanti, échu en mars 2010. L'emprunt à vue portait intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 % (4,75 %). En avril 2010, l'emprunt à vue de 950 000 \$ a été remboursé avec l'encaissement des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 2008.

En juillet 2010, la Société a obtenu une facilité de crédit pour un emprunt à vue totalisant 472 000 \$ auprès d'Investissement Québec. L'emprunt à vue est garanti par : i) les crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 2009; et ii) une hypothèque de premier rang de 566 000 \$ sur l'universalité des biens de la Société. Selon les exigences de la facilité de crédit de 2010, la Société a investi 10 % de l'emprunt à vue dans un certificat de placement garanti, qui arrivera à échéance en juillet 2011. L'emprunt à vue porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,5 % (6,5 %) et arrivera à échéance à l'encaissement des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir.

Selon les conditions de la facilité de crédit de 2010, la Société est soumise à une clause restrictive en ce qui concerne le maintien d'un ratio financier. Au 31 décembre 2010, la Société ne respecte pas la clause restrictive. En janvier 2011, l'emprunt à vue de 472 000 \$ a été remboursé avec l'encaissement des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir.

### 13 - CAPITAL-ACTIONS

En date du 17 juin 2009, par voie de plan d'arrangement, la Société a modifié son capital-actions par la création de deux catégories d'actions privilégiées.

#### Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale et donnant droit à des dividendes de rang égal à toutes autres catégories d'actions :

Actions ordinaires, avec droit de vote et participantes, subordonnées aux actions privilégiées

Actions privilégiées de série A, sans droit de vote

Liquidation ou dissolution :	Les porteurs auront le droit de recevoir, en priorité sur toutes les autres catégories d'actions, une somme équivalant au montant de rachat initial, soit le montant total du capital en dollars canadiens des débentures convertibles de la Société échéant en mars 2010 et portant intérêt au taux de 7 % immédiatement avant l'émission des actions privilégiées de série A.
Rachat :	Rachetables au gré de la Société en tout ou en partie et à tout moment ou de temps à autre, pour un montant par action de 0,66 \$ US plus les dividendes déclarés et non payés.
Rachat obligatoire :	Sur réception de tout paiement réalisé en dehors du cours normal des affaires, la Société sera tenue de racheter les actions privilégiées de série A à un montant égal à 80 % du montant reçu. Cependant, la première tranche de 2 000 000 \$ CA de ce montant est exclue de cette obligation. Toutes les autres conditions de la clause de rachat s'appliqueront avec les modifications qui s'imposent.
Conversion :	Convertibles à tout moment ou de temps à autre, au gré du détenteur, en un nombre d'actions ordinaires obtenu en divisant le montant de rachat initial, additionné de la totalité des dividendes déclarés et non payés, par un prix de conversion de 0,80 \$ CA par action.

Actions privilégiées de série B, sans droit de vote et pouvant être émises en séries, et dont la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions, le prix et les conditions qui leur sont rattachés feront l'objet d'une résolution du conseil d'administration.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 13 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

#### Actions ordinaires émises et payées

Le tableau suivant montre les variations touchant les actions ordinaires de la Société au cours des exercices :

(Compte tenu du regroupement des actions ordinaires de la Société en date du 18 juin 2009)

	Nombre	Montant \$
Solde au 31 décembre 2008	12,308,893	40,982,400
Émission d'actions liée aux intérêts dus sur les débetures convertibles	1,343,281	603,133
Conversion des actions privilégiées de série A	1,877,139	806,019
Solde au 31 décembre 2009	<u>15,529,313</u>	<u>42,391,552</u>
Conversion des actions privilégiées de série A	<u>3,000,000</u>	<u>1,549,753</u>
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b><u>18,529,313</u></b>	<b><u>43,941,305</u></b>

#### Actions privilégiées de série A émises et payées

Le tableau suivant montre les variations touchant les actions privilégiées de série A de la Société au cours des exercices :

(Compte tenu du regroupement des actions ordinaires de la Société en date du 18 juin 2009)

	Nombre	Composante passif \$	Composante capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2008	-	-	-
Conversion des débetures convertibles en actions privilégiées	22,942,500	7,469,183	2,530,817
Coûts de transaction	-	(195,707)	-
Intérêts théoriques	-	696,806	-
Gain sur taux de change	-	(996,920)	-
Conversion en actions ordinaires	(1,877,139)	(598,949)	(207,070)
Solde au 31 décembre 2009	<u>21,065,361</u>	<u>6,374,413</u>	<u>2,323,747</u>
Intérêts théoriques	-	1,444,637	-
Gain sur taux de change	-	(395,273)	-
Conversion en actions ordinaires	(3,000,000)	(1,218,819)	(330,934)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b><u>18,065,361</u></b>	<b><u>6,204,958</u></b>	<b><u>1,992,813</u></b>

La composante capitaux propres des actions privilégiées de série A a été estimée, à la date d'émission, au moyen du modèle d'évaluation Black et Scholes, selon les hypothèses suivantes : volatilité prévue de 60 %, taux d'intérêt sans risque de 2,65 %, aucun dividende prévu et durée prévue de 5 ans. La composante passif représente la valeur attribuée à la différence entre la juste valeur des actions privilégiées de série A et celle de la composante capitaux propres. Les intérêts débiteurs seront comptabilisés dans les résultats d'exploitation au moyen d'un taux effectif de 18,52 %, déterminé au meilleur de la connaissance de la direction.

Tous les remboursements du montant de rachat doivent se faire en dollars américains au taux de rachat fixe de 0,66 \$ US par action. Durant l'exercice 2010, 3 000 000 d'actions privilégiées de série A (1 877 139 en 2009), pour un montant de rachat de 1 982 816 \$ US (1 240 673 \$ US en 2009), ont été converties en actions ordinaires. Au 31 décembre 2010, le montant de rachat des actions privilégiées de série A était de 11 940 093 \$ US ou 11 875 617 \$ CA.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 13 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

#### Bons de souscription

Au 31 décembre 2010, aucun bon de souscription n'était en circulation (2 596 494 au 31 décembre 2009). La totalité des bons de souscription ont expiré en mars 2010.

### 14 - RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions à des administrateurs, des dirigeants, des employés-clés et des consultants dont les services sont retenus par la Société. Le conseil d'administration détermine, à sa discrétion, les conditions d'acquisition des droits rattachés aux options, s'il y a lieu, l'échéance des options et le nombre d'options à attribuer. Depuis mai 2010, 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation sont réservées pour émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est fondé sur la valeur marchande des actions ordinaires de la Société à la clôture des marchés lors de la séance qui précède immédiatement la date de leur attribution.

Aucune option d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2010. En 2009, la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées a été estimée à la date de l'attribution au moyen du modèle d'évaluation Black et Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes : volatilité prévue de 60 %, taux d'intérêt sans risque de 1,71 %, aucun dividende prévu et durée prévue de 4 ans. La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions attribuées en 2009 est de 0,12 \$.

La situation du régime d'options d'achat d'actions de la Société à la fin des exercices ainsi que la variation au cours des exercices sont résumées dans le tableau suivant (compte tenu du regroupement des actions ordinaires de la Société en date du 18 juin 2009) :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 31 décembre 2008	687,300	4.04
Attribuées	50,000	0.25
Échues	<u>(153,250)</u>	<u>3.52</u>
En circulation au 31 décembre 2009	<u>584,050</u>	<u>3.85</u>
Échues	<u>(331,198)</u>	<u>2.10</u>
<b>En circulation au 31 décembre 2010</b>	<b><u>252,852</u></b>	<b><u>6.15</u></b>
Pouvant être exercées au 31 décembre 2010	<u>250,977</u>	<u>6.19</u>
	(570 659 à 3,92 \$ en 2009)	

En 2010, la Société a ajouté 3 938 \$ (203 118 \$ en 2009) au surplus d'apport, pour lesquels une charge de 0 \$ (134 398 \$ en 2009) a été comptabilisée à titre de coûts de transaction en réduction du gain sur le transfert des actifs et des passifs et 3 938 \$ (68 720 \$ en 2009) à titre de rémunération à base d'actions.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 14 - RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

Au 31 décembre 2010, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

(Compte tenu du regroupement des actions ordinaires de la Société en date du 18 juin 2009)

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,40 \$ à 0,56 \$	3,802	0.17	0.40
0,80 \$ à 1,12 \$	15,000	7.50	0.95
1,13 \$ à 1,57 \$	15,000	7.42	1.20
1,58 \$ à 2,21 \$	61,500	6.84	1.60
3,11 \$ à 4,33 \$	30,000	6.33	3.20
4,34 \$ à 6,06 \$	44,800	1.72	5.30
6,07 \$ à 8,46 \$	10,000	0.88	6.30
8,47 \$ à 11,82 \$	15,000	1.46	11.50
11,83 \$ à 16,50 \$	57,750	3.24	14.78
<u>0,40 \$ à 16,50 \$</u>	<u>252,852</u>	<u>4.47</u>	<u>6.15</u>

Au 31 décembre 2010, les options d'achat d'actions suivantes pouvaient être exercées :

(Compte tenu du regroupement des actions ordinaires de la Société en date du 18 juin 2009)

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,40 \$ à 0,56 \$	3,802	0.40
0,80 \$ à 1,12 \$	13,125	0.95
1,13 \$ à 1,57 \$	15,000	1.20
1,58 \$ à 2,21 \$	61,500	1.60
3,11 \$ à 4,33 \$	30,000	3.20
4,34 \$ à 6,06 \$	44,800	5.30
6,07 \$ à 8,46 \$	10,000	6.30
8,47 \$ à 11,82 \$	15,000	11.50
11,83 \$ à 16,50 \$	57,750	14.78
<u>0,40 \$ à 16,50 \$</u>	<u>250,977</u>	<u>6.19</u>

La période d'acquisition des droits peut être comme suit : a) au cours d'une période de 36 mois, à raison d'au plus un tiers des droits rattachés aux options étant acquis au cours de 12 mois, b) 25 % à la signature et le solde sur trois ans à raison d'un tiers par année, c) 20 % à la signature et le solde sur trois ans à un taux de 30 %, 25 % et 25 % respectivement par année.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 15 - RESTRUCTURATION

Au cours du dernier trimestre de 2009, la Société a conclu une nouvelle entente de licence visant à remplacer les précédentes ententes de licences et de collaboration avec notre partenaire Ossur, et lui a vendu certains actifs Biotronix pour une contrepartie totale de 525 200 \$ (500 000 \$ US). À la suite de la conclusion du projet de Power Knee de deuxième génération et la décision de Ossur de ne pas entreprendre d'autre projet de développement avec Victhom aux termes de l'entente de collaboration, ces transactions ont permis à la Société de procéder à la restructuration de la division Biotronix et de transférer les activités de soutien et de développement de produit à Ossur afin de faciliter le succès de la commercialisation du Power Knee de deuxième génération.

Avec la restructuration des activités de sa division Biotronix, la Société a comptabilisé des frais de restructuration de 245 274 \$, qui sont résumés dans le tableau qui suit :

	Vente d'immobilisations	Dépréciation et frais	Total
	\$	\$	\$
Produit brut de la vente des immobilisations	(525,200)	-	(525,200)
Immobilisations corporelles	162,256	135,738	297,994
Actifs incorporels	-	326,241	326,241
Frais payés d'avance	-	5,127	5,127
Réduction de personnel	-	111,301	111,301
Honoraires professionnels	21,455	8,356	29,811
	<u>(341,489)</u>	<u>586,763</u>	<u>245,274</u>

### 16 - TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Durant l'exercice, la Société a conclu des transactions avec des parties liées. Ces transactions se sont faites dans le cours normal de ses affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Ces transactions ont eu les impacts suivants sur le bénéfice net (perte nette) :

	2010	2009
	\$	\$
Frais généraux et administratifs facturés par Neurostream	<b>(48,913)</b>	-
Frais généraux et administratifs facturés à Neurostream	<b>100,166</b>	52,109
	<u><b>51,253</b></u>	<u>52,109</u>

Durant le troisième trimestre de 2009, la Société a comptabilisé 5 000 \$ à titre d'honoraires professionnels d'une entité contrôlée par un administrateur. Ces opérations sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et convenue par les parties.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a vendu des immobilisations corporelles et des logiciels à Neurostream, pour un produit brut de 100 000 \$. Cette transaction a été mesurée à la valeur comptable et le produit brut a été appliqué contre la somme à payer à Neurostream. L'excédent de la contrepartie reçue sur la valeur comptable s'élève à 42 056 \$ sur les immobilisations corporelles et à 1 507 \$ sur les logiciels.

Aux dates des bilans, les encours s'élèvent à 47 521 \$ (356 807 \$ en 2009) à titre de créiteurs envers Neurostream.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 17 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Renseignements complémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés	<b>27,208</b>	28,667
Activités d'investissement hors trésorerie :		
Réduction des crédettes liée à la cession :		
d'immobilisations corporelles	<b>49,716</b>	-
d'actifs incorporels	<b>5,839</b>	-
Créditeurs liés à l'acquisition :		
d'immobilisations corporelles	<b>2,521</b>	13,179
d'actifs incorporels	<b>92,793</b>	18,699
Activités de financement hors trésorerie :		
Émission d'actions privilégiées à la suite du plan d'arrangement	-	10,000,000
Coûts de transaction liés à l'émission d'actions privilégiées	-	(162,108)
Rémunération à base d'actions liée :		
au transfert d'actifs et de passifs	-	(100,799)
à l'émission d'actions privilégiées	-	(33,599)
Émission d'actions ordinaires liée :		
aux intérêts dus sur les débetures convertibles	-	603,133
à la conversion des actions privilégiées	<b>1,549,753</b>	806,019
Impact hors trésorerie de la transaction portant sur la coentreprise :		
Variations d'éléments du fonds de roulement	-	97,963
Apports en capital à recevoir	-	(3,666,667)
Immobilisations corporelles	-	(381,888)
Actifs incorporels	-	(2,882,760)

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 18 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Frais de recherche et développement (1)	4,586,602	8,062,702
Crédits d'impôt et subventions (2)	(1,703,653)	(796,739)
Amortissement des immobilisations corporelles	357,448	739,694
Amortissement des actifs incorporels	149,596	137,670
Rémunération à base d'actions	3,938	68,720
<b>Frais financiers</b>		
Intérêts sur l'emprunt à vue et l'effet à payer	91,568	24,119
Intérêts sur les débetures convertibles	-	1,334,805
Intérêts sur les actions privilégiées	1,444,637	696,807
	<u>1,536,205</u>	<u>2,055,731</u>
Intérêts créditeurs sur les actifs détenus à des fins de transaction	(689)	(29,570)
Intérêts créditeurs sur les crédits d'impôt à l'investissement	(50,201)	-
Perte (gain) de change lié(e) à l'exploitation	18,960	(11,626)
Gain de change lié à la la composante passif des débetures convertibles	-	(1,397,580)
Gain de change lié à la la composante passif des actions privilégiées	(395,273)	(996,920)
Autres frais financiers	50,466	46,760
	<u>1,159,468</u>	<u>(333,205)</u>

- (1) Les frais de recherche et développement sont présentés après déduction de la rémunération à base d'actions, de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des actifs incorporels.
- (2) En mai 2010, la Société a encaissé 716 096 \$ pour ses demandes de crédits d'impôt à l'investissement amendés de 2006 et 2007. La Société n'avait pas constaté ces nouveaux crédits d'impôt à l'investissement durant les exercices précédents car la décision du gouvernement sur la nature de cette demande était incertaine. En fonction de la décision du gouvernement provincial, la Société a décidé de déposer une demande de crédit d'impôt à l'investissement amendé pour 2008 et d'ajuster en conséquence ses crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 2008 et 2009. Durant le deuxième trimestre de 2010, la Société a donc augmenté ses crédits d'impôt à l'investissement de 2008 et 2009 de 160 000 \$ et 300 000 \$ respectivement.

### 19 - INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Politiques de gestion des risques

La Société, par le biais de ses actifs et de ses passifs financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques aux dates des bilans. Les actifs et passifs financiers de la Société se composent de trésorerie, de placements à court terme, de comptes clients, d'un emprunt à vue, de créditeurs et charges à payer, d'un effet à payer et de la composante passif des actions privilégiées.

#### Juste valeur

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la juste valeur de la trésorerie, des placements à court terme, des comptes clients, de l'apport en capital à recevoir, de l'emprunt à vue, et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de l'effet à payer se rapproche de la valeur comptable puisqu'il s'agit d'un autre passif financier émis par une partie liée de Neurostream.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 19 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les tableaux qui suivent donnent la valeur comptable et la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Détenus à des fins de transaction</b>				
Trésorerie	1,498,212	1,498,212	1,110,212	1,110,212
Placements à court terme	47,323	47,323	95,196	95,196
	<u>1,545,535</u>	<u>1,545,535</u>	<u>1,205,408</u>	<u>1,205,408</u>
<b>Prêts et créances</b>				
Débiteurs	20,223	20,223	65,862	65,862
Apport en capital à recevoir	-	-	1,222,222	1,222,222
	<u>20,223</u>	<u>20,223</u>	<u>1,288,084</u>	<u>1,288,084</u>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Autres passifs financiers</b>				
Emprunt à vue	472,000	472,000	950,000	950,000
Créditeurs et charges à payer	492,472	492,472	440,171	440,171
Effet à payer	3,375,963	3,375,963	-	-
Actions privilégiées	6,204,958	6,204,958	6,374,413	6,374,413
	<u>10,545,393</u>	<u>10,545,393</u>	<u>7,764,584</u>	<u>7,764,584</u>

\* La trésorerie est classée comme étant de niveau 1 et les placements à court terme sont classés comme étant de niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte imprévue survienne si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles.

Les actifs financiers qui exposent potentiellement la Société à un risque de crédit consistent en trésorerie, placements à court terme et comptes clients. Au 31 décembre 2010, la Société dispose de trésorerie et de placements à court terme auprès d'une institution financière reconnue. La direction considère le risque de crédit de la Société comme étant faible.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas faire face à ses obligations financières au moment requis ou ne puisse le faire qu'à un coût excessif. La Société finance sa croissance en combinant l'utilisation de ses facilités de crédit et l'émission d'actions. L'un des principaux objectifs de la direction est de maintenir un niveau optimal de liquidités en gérant activement les actifs, les passifs et les flux de trésorerie.

La Société est exposée au risque de liquidité principalement sur ses actions privilégiées de série A, qui sont rachetables. La direction considère le risque de liquidité de la Société comme étant faible, puisque ses obligations financières seront respectées avec les paiements reçus en dehors du cours normal des affaires (voir note 13). Cependant, la Société est également exposée à un risque de liquidité lié aux activités de Neurostream, comme il est expliqué à la note 2.

### Risque de change

La Société est exposée au risque de change sur ses produits d'exploitation et ses dépenses libellés en dollars américains et en euros. La Société n'effectue pas de couverture de change. La direction considère que le risque de change de la Société est important.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 19 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Aux dates des bilans, la Société détenait les soldes importants qui suivent en devises étrangères :

	\$ US		Euros	
	2010	2009	2010	2009
Trésorerie	42,397	724,151	-	-
Débiteurs	19,059	62,700	-	-
Créditeurs	(145,597)	(286,094)	(69,333)	(240)
Actions privilégiées	(6,238,647)	(6,065,093)	-	-
Exposition nette	<u>(6,322,788)</u>	<u>(5,564,337)</u>	<u>(69,333)</u>	<u>(240)</u>

Selon l'exposition nette susmentionnée, aux dates des bilans et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro aurait augmenté (diminué) le gain ou (perte) net comme suit :

(le tout en dollars canadiens)

	2010		2009	
	Appréciation de 5 %	Dépréciation de 5 %	Appréciation de 5 %	Dépréciation de 5 %
	\$	\$	\$	\$
Par rapport au dollar US	(316,139)	316,139	(278,217)	278,217
Par rapport à l'euro	(3,467)	3,467	(12)	12
Gain net (perte nette)	<u>(319,606)</u>	<u>319,606</u>	<u>(278,229)</u>	<u>278,229</u>

### Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur l'emprunt à vue. La direction considère que les fluctuations des taux d'intérêt n'auront pas d'impact significatif.

### 20 - POLITIQUE FINANCIÈRE LIÉE À LA STRUCTURE DU CAPITAL

La Société gère le capital dans le but : 1) de préserver la capacité de la Société de poursuivre le développement de ses dispositifs médicaux et d'investir selon les besoins dans le développement futur de ses activités; 2) d'investir des liquidités afin d'obtenir un revenu en intérêts maximum; et 3) de maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres et la composante passif des actions privilégiées, soit 2 528 276 \$ en 2010 et 7 454 933 \$ en 2009. La Société gère la structure du capital en surveillant chaque semaine l'utilisation qu'elle fait de ses liquidités et les engagements à court terme qu'elle a à l'égard de ses obligations financières.

Afin de maximiser les efforts de développement continu qu'elle déploie, la Société ne déclare pas de dividendes.

La politique d'investissement de la Société est d'investir ses liquidités dans des titres négociables de premier ordre comportant des échéances diverses, choisis en fonction du calendrier prévu des dépenses nécessaires à la poursuite de ses activités.

Bien que la Société ne soit soumise à aucun besoin en capitaux imposé, elle est soumise à une clause restrictive dans sa convention de crédit, qui est mesurée tous les trimestres pour les états financiers non consolidés de Victhom Bionique Humaine inc. Durant l'exercice 2010 et au 31 décembre 2010, la Société ne respectait pas la clause restrictive, à savoir le maintien d'un ratio de dette à long terme sur l'avoir net ajusté inférieur ou égal à 2,5 pour 1.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009

### 21 - INFORMATION SECTORIELLE

La Société compte deux secteurs d'exploitation isolables, tels que définis dans la note 1, qui ont été déterminés sur la base du fait que : i) le secteur Neurobionix est exploité séparément de la Société dans Neurostream, coentreprise avec Otto Bock; ii) des produits spécifiques sont développés par des équipes distinctes et visent des marchés différents; et iii) le secteur Biotronix génère la quasi-totalité des produits de la Société.

Durant l'exercice 2010, la Société a enregistré des produits provenant de redevances sur le Power Knee II pour un montant de 57 661 \$ (0 \$ en 2009), de paiements non remboursables de redevances par anticipation pour un montant de 0 \$ (1 393 591 \$ en 2009), d'activités de soutien pour un montant de 0 \$ (16 398 \$ en 2009), et d'autres sources pour un montant de 2 482 \$ (160 487 \$ en 2009). Les produits proviennent en quasi-totalité d'une société européenne œuvrant dans le domaine des appareils médicaux et située en Islande.

La Société a utilisé les mêmes conventions comptables, comme décrit dans la note 2, pour ses deux secteurs d'exploitation.

La quasi-totalité des immobilisations corporelles de la Société sont situées au Canada.

Les résultats d'exploitation pour les exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

			2010
	Biotronix	Neurobionix	Total
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>	60,143	-	60,143
<b>Charges</b>			
Frais de recherche et de développement	128,400	4,784,609	4,913,009
Crédits d'impôt et subventions	(420,428)	(1,283,225)	(1,703,653)
	<u>(292,028)</u>	<u>3,501,384</u>	<u>3,209,356</u>
			2009
	Biotronix	Neurobionix	Total
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>	1,570,476	-	1,570,476
<b>Charges</b>			
Frais de recherche et de développement	1,705,645	6,705,472	8,411,117
Crédits d'impôt et subventions	(298,302)	(498,437)	(796,739)
	<u>1,407,343</u>	<u>6,207,035</u>	<u>7,614,378</u>

### 22 - ÉVENTUALITÉS

En juin 2010, Neurostream et ses partenaires ont été visés par une plainte de la part d'un ancien employé pour rupture de contrat. Bien que Neurostream et ses partenaires entendent fermement faire valoir leur position à ce sujet, ils ne peuvent pas prédire l'issue finale de ce dossier. Sur la base de l'information actuellement disponible, la direction considère que le règlement de ce litige n'aura pas d'impact négatif significatif sur les états financiers consolidés.

### 23 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.